

**RAPPORT N° 05/5-19**  
**du Conseil Municipal**

**OBJET**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2004**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

L'exécution du Budget 2004 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part, a fait apparaître :

- un excédent cumulé	en Section d'Investissement	de 486 072,00 €,
- un excédent cumulé	en Section de Fonctionnement	de 982 798,34 €,
soit un excédent cumulé global		de 1 468 870,34 €.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante -le Conseil Municipal, en l'occurrence- doit maintenant se prononcer sur l'affectation du Résultat cumulé de la Section de Fonctionnement : excédent de 982 798,34 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement des ses actions, en prévision -notamment des besoins à financer dans le cadre de la démarche de mise aux normes engagée sur les marchés (fixes et forains) de la Commune-, ainsi que des travaux et aménagements à venir sur ces sites, je vous propose de vous prononcer sur l'affectation suivante du Résultat précité :

- financement de la Section d'Investissement	100 000,00 €,
- financement des charges d'Exploitation	181 500,00 €,
- report à nouveau	701 298,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>982 798,34 €.</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/5-19**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2004**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-19 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissait à 982 798,34 € au terme de l'exercice 2004, comme suit :

- financement de la Section d'Investissement	100 000,00 €,
- financement des charges d'Exploitation	181 500,00 €,
- report à nouveau	701 298,34 €,
<b>TOTAL</b>	<b>982 798,34 €.</b>

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> JUL. 2005

  
LE DEPUTE-MAIRE  
*Moai*  
Régie Paul VICTORIA